

DOSSIER DE CANDIDATURE 2025-2026

Section Sportive Scolaire FOOTBALL

Candidatures MASCULINES & FÉMININES

2nde, 1ère et T° générales et technologiques



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint toutes les informations sur les modalités de fonctionnement et d'admission pour la rentrée 2025-2026 à la **Section Sportive Scolaire Football mixte** du Lycée Palissy qui fonctionne en partenariat avec :

- Le club de football de l'EBBE
- Le club de football du SUA
- Le club de football du FCPA
- La ville d'Agen
- La ville de Boé
- La ville de Pont-du-Casse
- La ville de Foulayronnes
- La ville de Colayrac



Cordialement,

Le Proviseur du lycée Palissy

M. Emmanuel VOLPATO



Le lycée Bernard Palissy :

Une offre de formation riche et variée...

Le lycée Palissy est un lycée comptant 1360 élèves. On y trouve :

- Une voie générale avec un large choix de spécialités
- Une voie technologique avec des baccalauréats STL, STMG et ST2S.

Viser l'excellence :

C'est un établissement réputé où la performance est la préoccupation de chacun, comme en témoignent les résultats des élèves.

Situation géographique :

Le lycée Palissy est un lycée plus que centenaire qui s'étend sur quatre hectares. Il est situé au centre-ville, à 10 minutes à pied de la gare ainsi qu'à 15 mn à pied du Parc des sports d'Agen.



Les objectifs de la section scolaire football

L'objectif général est de concilier les études et le sport, les études étant absolument prioritaires.

1. Sur le plan scolaire, l'objectif est de permettre à chaque élève, inscrit à la section sportive, sa pleine réussite scolaire grâce à un suivi pédagogique régulier.
2. Sur le plan éducatif, l'objectif est, dans et par les études, dans et par le sport, d'inculquer des valeurs de respect, d'altruisme, de citoyenneté, de responsabilité, d'autonomie, de concentration et de persévérance, d'inclure et faire vivre ensemble des jeunes de milieux sociaux et territoriaux différents.
3. Sur le plan sportif, l'objectif est de permettre le perfectionnement du (de la) jeune joueur (jeune joueuse) dans les domaines technique et tactique grâce à un entraînement technique individualisé.

Le fonctionnement

La scolarité est identique à celle suivie par les autres élèves de la classe : les élèves de la section sportive bénéficient donc de la totalité des horaires obligatoires d'enseignement relevant de leur niveau de scolarité.

Les élèves de la section sportive sont soumis exactement aux mêmes obligations scolaires, notamment la présence aux évaluations (devoirs sur table ou à la maison, interrogations orales...)

L'emploi du temps est aménagé et prévoit deux séances d'entraînement par semaine, les mardis et jeudis de 16h30 à 18h00. La participation à ces séances est obligatoire.

Ce dispositif impliquant des efforts importants d'aménagements d'emplois du temps interdit le cumul de plusieurs options.

L'encadrement

- Jean-François GUILLEUX, professeur d'EPS référent.
- Katia DECHE, référente éducative et internat
- Nicolas FRANCES (BMF) et Alexis ROUGER (BEF), responsables techniques et salariés respectivement du SUA et de l'EBBE
- Jean-François LABOURDETTE coordinateur, responsable du lien entre le plan scolaire et le plan sportif

Les installations :

SUA Foot (parc des sports d'Agen) :

3 terrains de foot à 11 naturels et éclairés + 1 terrain synthétique éclairé + un Futsal Outdoor éclairé + salle de musculation

Le club est également un lieu de vie et dispose d'un club-house et salles de réunions.



Les élèves effectueront le trajet du lycée au stade du SUA à pied comme pour les cours d'EPS.

Les parents des élèves demi-pensionnaires et externes doivent récupérer leur enfant au stade à la fin de chaque séance, à 18h au stade.

Les élèves internes reviennent à pied au lycée dès la fin de l'entraînement.

Les frais à prévoir :

La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place une nouvelle tarification équitable et solidaire

Rendez-vous sur naqui.fr/tarifcation-solidaire pour avoir des informations sur les tarifs de pension et demi-pension.

Le recrutement au niveau de la section sportive:

Deux étapes successives :

1. **Évaluation du niveau sportif**
2. **Etude du dossier scolaire**

Modalité de candidature :

Le dossier complet (fiche de candidature + pièces demandées) doit être renvoyé **avant le vendredi 16 mai 2025 à 12h** par mail à katia.deche@ac-bordeaux.fr

Tout dossier incomplet ou reçu après la date butoir ne sera pas pris en considération.

Le dossier de candidature comprend :

- ✓ **La fiche de candidature (ci-jointe) complétée et signée**
- ✓ **Les bulletins de l'année scolaire 2023-2024 et des 2 premiers trimestres de l'année scolaire 2024-2025**
- ✓ **Une photocopie de la licence FFF 2024-2025**

Le test sportif d'évaluation et de sélection du niveau sportif se déroulera **le mercredi 21 mai 2025 à 15h** sur les installations du SUA Football, rue de Lille.

Dans les jours suivants, une commission de recrutement placée sous l'autorité du chef d'établissement et comprenant les membres de l'encadrement de la section étudiera les dossiers scolaires et prononcera la liste des candidats retenus pour la section sportive.

L'admission au lycée :

L'admission se fait par les services de la DSDEN, qui affecte les élèves dans les lycées à la fin du mois de juin

Pour les candidats retenus en section sportive, la liste sera en ligne sur le site internet du lycée et du district de football du Lot-et-Garonne

⇒ Si vous ne recevez pas de réponse, pensez à vérifier les messages indésirables.

Dès la réception du résultat, les parents doivent :

- prendre les dispositions nécessaires pour formuler les vœux d'affectation (vœu n°1 : Lycée Palissy)
- faire les demandes de dérogation de carte scolaire auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) à Agen si l'élève ne dépend pas du secteur du Lycée Palissy.

Attention, l'entrée en section sportive n'étant pas un motif prioritaire de dérogation, nous ne pouvons pas garantir que votre fils/fille puisse intégrer le lycée Palissy avec certitude, malgré notre décision de l'admettre à la section.

Après la parution des résultats d'affectation et afin que l'élève concerné soit inscrit à la section sportive, les parents doivent procéder à l'inscription au lycée, comprenant obligatoirement :

- ✓ Le contrat d'engagement et attestation parentale signés
- ✓ Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du football en compétition établi par un médecin du sport
- ✓ Un chèque de 20 euros et l'autorisation parentale signée pour la licence UNSS

Attention ! L'aménagement de l'emploi du temps pour la section ne permet pas le cumul de plusieurs options.

Par conséquent, il sera nécessaire sur le dossier d'inscription du lycée, de cocher l'option EPS et d'y ajouter à la main la mention : « section sportive football ».

Cette dernière phase, celle de l'inscription, ne se déroulera que début juillet après les résultats d'affectation de la DSDEN.

Les élèves retenus pourront bénéficier de l'hébergement à l'internat, en fonction de l'éloignement de leur domicile familial et dans la limite des places disponibles.

CONTACTS	DATES A RETENIR	
Concernant la section sportive Football :	Retour du dossier de candidature pour la section sportive football au lycée	Vendredi 16 mai 2025 à 12h
Mme Katia Dèche : katia.deche@ac-bordeaux.fr		
M. Alexis ROUGER : jaam.rouger@gmail.com	Test de sélection du niveau sportif pour les candidats retenus	Mercredi 21 mai 2025 à 15H à Agen
M. Nicolas FRANCES : nicolas.frances47@gmail.com	Communication aux familles de la liste définitive des candidats retenus	Fin mai
M. Jean-François Labourdette : jeanfrancois.labdourdette@sfr.fr	Choix définitif d'orientation et formulation des vœux d'affectation	mi-juin 2025 via votre établissement d'origine ou DSDEN si dérogation
	Résultat de l'affectation	Fin juin-début juillet
	Inscription complète pour les élèves affectés au lycée	Début juillet 2025

Les conditions d'admission et d'engagement :

- L'adhésion à un club fédéral football est obligatoire pour intégrer la section sportive.
- Obligation d'engagement dans le travail scolaire et dans la qualité du comportement au lycée :
 - ⇒ Un suivi individuel du travail scolaire et du comportement sera assuré par l'encadrement.
- Obligation d'engagement dans l'entraînement sportif :
 - ⇒ Chaque élève devra assister de façon régulière et assidue aux séances proposées.
- Obligation de suivi médico-sportif :
 - ⇒ Un certificat médical d'aptitude délivré obligatoirement par un médecin du sport sera à remettre avant les vacances scolaires de la Toussaint au plus tard.
- Obligation de prise d'une licence UNSS (prévoir les frais de licence de 20 euros) et de participation à certaines compétitions UNSS le mercredi au sein de la section sportive et/ou de l'AS du lycée.

La continuité sur l'ensemble du second cycle (3 ans)

Durant l'année scolaire, plusieurs motifs peuvent entraîner la suspension temporaire ou définitive de l'élève au sein de cette section sportive.

- Raisons médicales (fournir un certificat médical)
- Rupture de l'engagement avec l'UNSS ou le club Fédéral
- Mauvais résultats scolaires liés à un travail scolaire insuffisant
- Comportement inadapté (violence verbale, physique, manque de respect...) au lycée ou à la section

En aucun cas, les parents ne peuvent décider seuls d'un quelconque aménagement ou arrêt des séances. Cela ne peut se faire qu'en accord avec l'encadrement scolaire et sportif.

A la fin de chaque année scolaire, l'encadrement scolaire et sportif placé sous l'autorité du chef d'établissement, réalisera un bilan individualisé de chaque élève de la section sportive.

Il prendra en compte ses résultats scolaires, son comportement au sein de l'établissement et au sein de la section et sa capacité à s'inscrire dans un niveau de pratique sportive plus élevé et plus exigeant.

Durant son année de Terminale, l'élève pourra faire mention de son parcours sportif et de son engagement associatif dans le cadre de la procédure « PARCOURSUP ».



FICHE DE CANDIDATURE

A renvoyer à : katia.deche@ac-bordeaux.fr

Photo

CLASSE DEMANDÉE A LA RENTRÉE 2025/2026

2nde générale et technologique

1^{ère} générale

1^{ère} STMG

1^{ère} STL

1^{ère} ST2S

T^o générale

T^o STMG

T^o STL

FICHE SIGNALÉTIQUE (à compléter en lettres d'imprimerie)

Élève :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / 20..... Nationalité :

Téléphone : / / / / Courriel :@.....

Responsables légaux :

Monsieur (Nom et prénom) :

Adresse :

Téléphone : / / / / Courriel (en majuscules):

.....@.....

Madame (Nom et prénom) :

Adresse :

Téléphone : / / / / Courriel :@.....

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES (à compléter en lettres d'imprimerie)

Nom de l'établissement fréquenté en 2024/2025 :

Ville : Classe en 2024/2025 :

Étiez-vous dans une section sportive scolaire ou option football ? OUI NON

Internat envisagé : OUI NON

Travail scolaire : Avis du professeur principal	Rarement	Quelques fois	Souvent	Toujours
Travaille sérieusement en classe				
Attentif et concentré en classe				
Fait des efforts en cas de difficultés				
Fournit un travail personnel régulier				
Comportement général :				
Respecte les règles de fonctionnement				
Respecte ses camarades				
Nom, Prénom :	Signature			

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Nom et prénom du joueur (de la joueuse) :

Nom du club : **N° Licence :**

Équipe dans laquelle le candidat (la candidate) évolue : U...

Niveau de compétition de l'équipe : District Ligue

Poste occupé sur le terrain : Poste Principal : Poste Secondaire :

Avez-vous déjà été sélectionné(e) ? Sélection départementale Sélection régionale

Ayant pris connaissance des conditions d'admission et d'engagement à la section sportive scolaire football, je soussigné (e), père, mère, tuteur, responsable légal (*razer la/les mention(s) inutile(s)*) de l'élève :

- L'autorise à se présenter au test d'évaluation et de sélection du niveau sportif **le mercredi 21 mai 2025 à 15H** sur les installations du SUA Football rue de Lille à Agen.
- Autorise le responsable du test à faire pratiquer sur avis médical et en cas d'urgence une intervention immédiate, tant médicale que chirurgicale (avec ou sans anesthésie) y compris l'hospitalisation.
- Reconnaît avoir pris connaissance du monde de fonctionnement et des obligations de cette section sportive.
- Certifie qu'en cas de candidature retenue, une demande d'affectation au lycée Palissy d'Agen pour l'année 2025-2026 sera effectuée et que la section sportive sera le choix numéro 1 d'enseignement optionnel.

Père ou responsable légal 1

A

Le

Signature

Mère ou responsable légal 2

A

Le

Signature